



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des affaires sociales**

Le vendredi 25 mai 2007 — Vol. 40 N° 1

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le vendredi 25 mai 2007 — Vol. 40 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Geoffrey Kelley	1
Élection du vice-président, M. Rosaire Bertrand	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée
M. Geoffrey Kelly, président de la commission

M. Russell Copeman
Mme Lisette Lapointe

Le vendredi 25 mai 2007 — Vol. 40 N° 1

Élection du président et du vice-président

(Onze heures trente cinq minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce que les membres de la Commission des affaires sociales peuvent prendre place? Je déclare la séance ouverte de la Commission des affaires sociales.

Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection de la présidence et la vice-présidence de la commission.

La procédure, c'est: conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 23 mai 2007, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le deuxième groupe d'opposition. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Geoffrey Kelley

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Copeman: M. le Président, en conformité avec l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de proposer que M. Geoffrey Kelley, le député de Jacques-Cartier, soit élu président de la Commission des affaires sociales, en lui souhaitant un mandat aussi fructueux et rigoureux que son prédécesseur.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Bissonnet): Alors, pour ceux qui ne connaissent pas son prédécesseur, c'était lui. Alors, est-ce qu'il y a d'autres propositions? N'ayant pas d'autre proposition, est-ce que cette proposition de la part du groupe formant le gouvernement est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que cette proposition, du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, ceux du deuxième groupe de l'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Donc, c'est un plaisir, pour moi, de déclarer élu président de la Commission des affaires sociales M. le député de

Jacques-Cartier. Si vous voulez élire votre vice-président. Bonne journée à vous!

Élection du vice-président, M. Rosaire Bertrand

Le Président (M. Kelley): Merci beaucoup, M. le Président. Maintenant, conformément... Je vais trouver où on est rendu dans la feuille, ici. On va procéder à l'élection à la vice-présidence. Alors, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. Mme la députée de Crémazie.

Mme Lapointe (Crémazie): M. le Président, j'ai l'honneur de présenter la motion suivante en vertu de l'article 134 de nos règlements. J'aimerais bien proposer le député de Charlevoix, M. Rosaire Bertrand, qu'il soit élu vice-président de la Commission des affaires sociales pour la durée de son mandat.

Le Président (M. Kelley): Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Donc, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix: ...

Le Président (M. Kelley): Caucus!

Une voix: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Kelley): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Kelley): Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe de l'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Kelley): Donc, je déclare que le député de Charlevoix, M. Rosaire Bertrand, est élu vice-président de la Commission des affaires sociales. Et après ça les travaux de la commission sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 11 h 39)